

<b>Mission 1 : le combat pour l'emploi local</b>	<b>M1</b>
<b>Action 2 : faire des grandes mutations un moteur de production</b>	<b>A2</b>
<b>Logement et efficacité énergétique</b>	<b>430</b>

La Commission Permanente,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** le Code de la construction et de l'habitation, et notamment ses articles L312-2-1, L312-5-2
- VU** la loi 96-462 du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs, notamment son article 8-1,
- VU** la loi 96-987 du 14 novembre 1996 relative à la mise en œuvre du pacte de relance pour la ville modifiée,
- VU** la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,
- VU** la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain (SRU) modifiée et notamment son article 55 codifié à L. 302-5 du Code de la Construction et de l'Habitation,
- VU** la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées et notamment son article 41,
- VU** la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte et notamment son article 188,
- VU** le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000,
- VU** l'arrêté du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu à l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000,
- VU** le règlement financier de la Région des Pays de la Loire,
- VU** la délibération du Conseil régional des 5 et 6 février 2015 approuvant le Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020,
- VU** la délibération du Conseil régional du 18 décembre 2015 modifiée donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,
- VU** la délibération du Conseil régional des 14, 15 et 16 décembre 2016 approuvant la feuille de route régionale 2017-2021 sur la transition énergétique,
- VU** la délibération du Conseil régional en date des 18 et 19 décembre 2019 approuvant le Budget Primitif 2020 notamment son programme 430,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 6 juillet 2009

approuvant les termes du règlement d'intervention au dispositif de caution régionale pour le logement des jeunes,

**VU** les délibérations de la Commission permanente du 11 février 2013, du Conseil régional du 30 janvier 2014 et 30 juin 2014 et de la Commission permanente des 2 mars 2015, 29 avril 2016, 3 février 2017 et 13 juillet 2018 approuvant le règlement de l'Aide Régionale aux Économies d'Énergie pour les Particuliers (AREEP) sociale,

**VU** la délibération de la Commission permanente en date du 2 juin 2014 approuvant les subventions au titre de la maîtrise de l'énergie,

**VU** la délibération de la Commission permanente en date 10 avril 2015 du approuvant les subventions au titre de la maîtrise de l'énergie,

**VU** la délibération de la Commission permanente en date du 1<sup>er</sup> juin 2015 approuvant les subventions au titre de la maîtrise de l'énergie,

**VU** la délibération de la Commission permanente 3 février 2017 approuvant le règlement de l'aide régionale aux projets de logements des jeunes,

**VU** la délibération de la Commission permanente du 13 juillet 2018 approuvant le règlement d'aide à la réalisation de travaux d'amélioration de la performance énergétique globale des bâtiments publics,

**VU** la délibération de la Commission permanente du 6 juin 2019 approuvant les termes du règlement d'aide aux projets de logements locatifs communaux et/ou intercommunaux,

**VU** la délibération de la Commission permanente en date du 15 novembre 2019 approuvant les subventions au titre de la maîtrise de l'énergie,

**VU** la délibération de la Commission permanente en date du 14 février 2020 affectant la dotation au titre de l'AREEP concernant les dossiers de l'année 2020,

**VU** le budget voté au titre de l'exercice 2020 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,

**CONSIDERANT** le rapport de sa Présidente,

**CONSIDERANT** l'avis de la commission Territoires, ruralité, santé, environnement, transition énergétique, croissance verte et logement

Après en avoir délibéré,

1 - Accompagner la transition énergétique des logements et leur développement

ATTRIBUE ;

les subventions au titre de l'AREEP pour le financement des cent soixante-neuf dossiers tels que présentés en annexes A, B et C pour un montant total de 685 548 € dans le cadre de l'affectation de 4 000 000 € votée par délibération de la Commission permanente du 14 février 2020.

Logements locatifs sociaux communaux et/ou intercommunaux

ATTRIBUE

les subventions telles que présentées en annexe D ;

AFFECTE

une autorisation de programme pour un montant de 237 208 € pour les subventions présentées en annexe D ;

AUTORISE

la prise en compte des dépenses, tel que présenté en annexe D ;

APPROUVE

les termes de la convention pour SOLIHA BLI relative à la réhabilitation d'un immeuble communal en logement locatif situé à Pétosse figurant en annexe E ;

AUTORISE

la Présidente à signer ladite convention ;

Logements des jeunes

ATTRIBUE

une subvention de 300 000 € à l'OPH Angers Loire Habitat pour le financement d'un dossier au titre de l'aide aux projets de logements des jeunes (Construction d'une résidence universitaire - ZAC Cœur de Maine à ANGERS) sur un montant subventionnable de 2 000 000 € HT ;

AFFECTE

une autorisation de programme pour un montant de 300 000 € ;

AUTORISE

la prise en compte des dépenses à partir du 18 juin 2018 ;

APPROUVE

les termes de la convention correspondante pour l'OPH Angers Loire Habitat relative à la construction d'une résidence universitaire à ANGERS figurant en annexe F ;

AUTORISE

la Présidente à signer ladite convention ;

2 - Renforcement de l'efficacité énergétique du parc public et de l'accompagnement de la filière bâtiment

Renforcement de l'efficacité énergétique du parc public

ATTRIBUE

les subventions telles que présentées en annexe G ;

AFFECTE

une autorisation de programme pour un montant de 60 150 € pour les subventions présentées en annexe G ;

AUTORISE

la prise en compte des dépenses, tel que présenté en annexe G ;

APPROUVE

le nouveau règlement de « Soutien à la réalisation de travaux d'amélioration de la performance

énergétique globale des bâtiments publics » figurant en annexe H et applicable dès lors que les formalités substantielles conditionnant son caractère exécutoire auront été effectuées ;

**ABROGE**

le règlement d'aide à la réalisation de travaux d'amélioration de la performance énergétique globale des bâtiments publics voté lors de la Commission permanente du 13 juillet 2018 à compter de la date d'entrée en vigueur du nouveau règlement ;

**3 - Ajustements administratifs**

**Modifications**

**APPROUVE**

la demande de modifications dans le cadre du rapport 430 « Logement et efficacité énergétique » figurant en annexe I ;

**Abandon de créance**

**APPROUVE**

la liste nominative des abandons de créance figurant en annexe J pour un montant de 2 229 € ;

**AUTORISE**

pour l'ensemble de ces dossiers présentés à l'exception des dossiers figurant en annexes D et G, ainsi que celui de l'OPH Angers Loire Habitat, au titre du rapport « Logement et efficacité énergétique », la prise en compte des factures émises à partir de la date de réception des dossiers par la Région ou par les services instructeurs afin d'assurer le versement des subventions.

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

**ADOPTÉ**

Contre : Groupe Rassemblement National des Pays de la Loire

Abstentions : Groupe Socialiste, Écologiste, Radical et Républicain

REÇU le 04/05/20 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs